Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260126-DE2026018-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 26 janvier 2026

Délibération n°2026/01/8

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 25	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Michel JALU, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Martine CHAPEAU, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Samuel LE PENNEC
	Absents excusés et représentés :	Philippe LE RAY a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Valérie THOMAZO a donné pouvoir à Nathalie LE BODIC
	Absents excusés :	Bernard FRANÇOIS, Joëlle LE GAT
	Secrétaire de séance :	Éva LEROUX
	Date de convocation :	19 janvier 2026

Objet : Cession amiable d'un bien du domaine privé communal cadastré section XC numéro 90 – 14 Mangoëro

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section XC numéro 90 sise 14 Mangoëro d'une surface de 140 m², classée en zone Aa au Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Ce terrain bâti jouxte la parcelle cadastrée section XC numéro 112 appartenant à Madame Christine CLECH.

Pour mémoire, Monsieur et Madame CLECH ont obtenu une autorisation d'urbanisme référencée DT 56175 94 P6016, le 12 septembre 1994, pour l'extension d'une habitation. Cette extension s'est faite sur la parcelle communale, avec l'accord de la commune.

Face à cette constatation, il est nécessaire de régulariser cette situation afin que la parcelle cadastrée section XC numéro 90 devienne propriété de Madame CLECH.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260126-DE2026018-DE

S'agissant d'une régularisation, le service du Domaine tient compte du fait que la construction a été financée par l'acquéreur et propose de valoriser essentiellement l'assiette foncière de la parcelle. La valeur vénale est ainsi fixée à 140 € soit 1 € le m².

Ainsi,

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du code général des collectivités territoriales précisant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la lettre valant avis du domaine sur la valeur vénale en date du 3 décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 12 janvier 2026,

Ainsi, les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

Article 1 : DE CÉDER la parcelle cadastrée section XC numéro 90 à Madame Christine CLECH, domiciliée 14 Mangoëro 56400 Plumergat.

Article 2 : DE FIXER le prix de vente à 1 € le m².

Article 3 : DE PRÉCISER que les frais de notaire se rapportant à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur.

Article 4 : DE CONFIER la rédaction de l'acte à l'étude notariale choisie par l'acquéreur.

Article 5 : D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant légal, à mener à bien ce dossier et à signer tout document, pièce administrative ou acte y afférent.

La Secrétaire de séance,
Éva LEROUX.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

